



ECOLE DE CONDUITE BOULEVARD DE VERDUN
Angle Avenue Commune de Paris et
Boulevard de Verdun
BP 280
97827 LE PORT CEDEX
Code APE 8553Z
Agrément : E0209 D95960
N° Préfecture : 98 97 0368 797



Datadock
Organisme référencé et validé



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

afnor
CERTIFICATION



REDUIRE SA PERIODE PROBATOIRE APRES LE PERMIS FORMATION POST-PERMIS

Depuis 2003, le permis de conduire est probatoire : 6 points à son obtention. Durant 3 ans, le permis est crédité de 2 points chaque année, à condition de ne commettre aucune infraction entraînant un retrait de points.

Cette période probatoire est plus courte pour ceux qui ont opté pour la conduite accompagnée (apprentissage anticipé de la conduite pour la catégorie B) : Elle ne dure que 2 années au lieu de 3 années, avec récupération de 3 points par an.

Vous pouvez **volontairement vous inscrire à la formation post-permis**, et ainsi **accéder plus rapidement au capital de 12 points** sur votre permis (sous réserve d'aucune condamnation pour une infraction ayant donné lieu à retrait de points sur votre permis de conduire) :

- en 2 ans au lieu de 3 pour la filière traditionnelle,
- en 18 mois au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée

L'enseignant de la conduite est responsable de l'animation de chacune de ces formations. La formation est collective (6 à 12 élèves par stage) afin de permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération.

La durée de la formation est limitée à une seule journée (7 heures).

POUR PLUS D'INFORMATION, CONTACTEZ LE RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

M. CADARSI Jean Lou

0692.85.57.00